AR Prefecture
024-242[illegible]52-20191213-2019_6_22-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 1[illegible]/12/2019

Communauté de communes PÉRIGORD LIMOUSIN

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 13 décembre 2019

2019-6-22

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Vaunac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
02 décembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

Absents et excusés : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGEIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Agriculture : CLIT (comité local installation et transmission)

La communauté de communes Périgord-Limousin, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CRDA Périgord Vert, la SAFER et la MSA s'unissent afin de créer en 2019 et jusqu'en 2021, un Comité Local Installation Transmission Agricole et les actions qui en découlent sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

La Communauté de communes Périgord-Limousin deviendrait ainsi la première du Pays Périgord Vert à mener ce type de dispositif agricole et la septième intercommunalité en Dordogne.

Maître d'ouvrage de l'opération : Communauté de communes Périgord-Limousin

Maître d'œuvre de l'opération : Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Durée de l'opération : Fin 2019 à 2021

Coût pour la Communauté de communes Périgord-Limousin : Uniquement les frais liés à une réunion collective de lancement regroupant les agriculteurs de + de 55 ans concernés (invitations et repas).

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_22-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Frais salariaux d'animation du dispositif : supportés par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

La convention de partenariat lié à ce dispositif est présentée en annexe.

Le contexte

C'est au plus tard 5 ans avant son projet de retraite que l'agriculteur doit se poser la question de sa succession.

Souvent, lorsque la reprise dans le cadre familial semble compromise, il diminue de façon conséquente l'activité de son exploitation ce qui hypothèque la viabilité de l'entité économique et donc sa transmissibilité. En outre, certains agriculteurs souhaitent tirer la meilleure plus-value de la cession de leur foncier au moment de leur départ à la retraite, ce qui entraîne souvent un démantèlement de l'exploitation.

Des jeunes ayant des projets d'installation à plus ou moins long terme (jeunes en formation agricole, aides familiaux, …), existent sur les territoires, mais également se signalent au Répertoire De l'Installation de la Chambre d'Agriculture comme porteurs de projet à la recherche d'exploitation.

Le manque d'anticipation sur le devenir des exploitations et plus généralement le renouvellement des générations entraîne souvent une perte sèche de surfaces agricoles et d'actifs sur les territoires, ce qui entraîne une modification du cadre de vie.

Seule une dynamique locale soutenue peut inverser la tendance et initier des démarches de transmission d'exploitations ; c'est la raison pour laquelle nous proposons la création d'un **Comité Local Installation Transmission** autour consacré à la transmission-reprise agricole.

Cette autre méthode de repérage, **impulsée par la communauté de communes Périgord-Limousin,** avec une intervention Chambre d'Agriculture et en lien avec des partenaires ayant une bonne connaissance des dynamiques agricoles locales (CUMA, SAFER, …) permet de toucher un maximum d'agriculteurs, ceux-ci se sentant impliqués dans le devenir de leur territoire.

<u>Objectifs du Comité Local Installation Transmission sur le territoire de la communauté de communes Périgord-Limousin</u>

Il s'agit de prendre contact avec les agriculteurs de 55 ans et +, de prendre connaissance de leur projet de transmission et de les aider à préparer leur succession en les informant sur les possibilités de céder le cas échéant leur exploitation à un jeune.

- D'une manière générale, favoriser la poursuite et le développement de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin en privilégiant une agriculture raisonnée et/ou biologique
- Repérer les cédants potentiels et identifier le devenir de leur structure

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019-6-22-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

- Sensibiliser les cédants à la transmission de leur outil de travail et les aider à trouver des solutions
- Promouvoir les exploitations agricoles à vendre, à reprendre sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin
- Identifier les jeunes des secteurs concernés, ayant un projet d'installation,
- Impliquer les acteurs locaux dans le devenir de leur territoire en termes d'actifs agricoles et d'entreprises économiques,
- Aider les candidats, via l'outil Répertoire Départemental à l'Installation (RDI), à trouver des structures d'exploitation viables comme support à leur projet d'installation.
- Accompagner et mettre en relation les cédants et repreneurs agricoles sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin de manière efficace dans leurs démarches pour permettre la réussite de leur projet réciproque de transmission et de reprise

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de valider le lancement et la mise en œuvre par la communauté de communes Périgord-Limousin du Comité Local Installation Transmission sur le territoire de la communauté de communes Périgord-Limousin de 2019 à 2021 (PJ14)***
- ***DECIDE de nommer :***
  Annick Maurussane, Philippe François, Benoît Mouton, Bernard Vauriac, Michel RANOUIL, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Michèle FAURE, Claude BOST,
  en tant que membres du Comité Local Installation Transmission pour le compte de la communauté de communes Périgord-Limousin

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication